

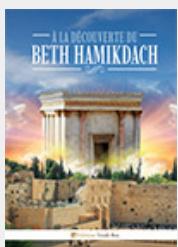


## Traité Péa

### Michna 7 - Chapitre 4

הַקְדִּשׁ קָמָה וּפְדָה קָמָה, פִּיב.  
עַמְרֵין וּפְדָה עַמְרֵין, פִּיב.  
קָמָה וּפְדָה עַמְרֵין, פְּטוּרָה, שֶׁבְשָׁעַת חֹבֶתָה בִּיתָה פְּטוּרָה.

Celui qui consacre [au Temple] sa récolte sur pied et la rachète sur pied, il est astreint [à la Péa]. S'il la consacre en tas et la rachète en tas, il est astreint à la shikh'ha (gerbe oubliée). S'il la consacre sur pied et la rachète en tas, [la récolte] est dispensée [de Péa], car au moment où le prélèvement devait se faire, elle en était dispensée.



### A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)